

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas -Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
COMMUNE DE STEINSELTZ

Nombre de membres élus : 15
Nombre de membres en fonction : 15
Nombre de membres présents : 13

Convocation du 25/05/2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur HECKY Christophe, Maire

Présents : HECKY Christophe, MOTZ Patrick, MULLER Denis, STEINBRUNN Carole, SALLMEN Stéphane, LOEBS Bernard, HAAS Sylvie, GROB Patrick, GROSS Robert, REMEN Valérie, THEILMANN Gilles, BURGER Doris, RUBY Pierre.

Absents : SCHAFFNER Cédric, KASTNER André.

Délibération 2022-013

Abaissement de la vitesse de circulation dans la Rue du Maire Rupp

Monsieur le Maire a été sollicité à plusieurs reprises par des administrés concernant la vitesse excessive dans la Rue du Maire Rupp.

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que deux accidents non négligeables ont déjà eu lieu en moins de deux ans.

La gendarmerie de Wissembourg a été missionné afin, dans un premier temps, de renforcer les contrôles dans un cadre préventif et, dans un second temps, dans un cadre pédagogique.

Le rapport émis par les forces de l'ordre, mentionne que, hormis quelques incivilités au volant (non-port de la ceinture, téléphone...), la vitesse de 50 km/h est respectée. La gendarmerie a cependant constaté que beaucoup de piétons circulent sur la chaussée alors que les trottoirs sont présents et très peu encombrés par des véhicules (phénomène dangereux).

Pour toutes ces raisons, il est proposé d'abaisser la vitesse de circulation dans la Rue du Maire Rupp à 40 km/h.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas abaisser à 40 km/h la vitesse de circulation dans la Rue du Maire Rupp.

Délibération 2022-014

Concession de passage de canalisations d'eau et de câble électrique en forêt

Par délibération du 10 septembre 1998, la commune avait autorisé Monsieur VAN HERCK Adrié à effectuer la pose de deux conduites d'eau de 48 et 85 ml ainsi qu'installer un câble électrique aérien sur une longueur de 106 ml en parcelle 20 de la forêt communale.

En contrepartie, l'intéressé versait une redevance annuelle de 30 €. Une concession précaire et révocable avait également été signée.

Le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de la caducité des actes, il y a lieu de rédiger une nouvelle concession précaire et révocable. Il propose également de maintenir le tarif annuel actuel de 30 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de maintenir le tarif annuel à 30 €
- Autorise le Maire à signer la nouvelle concession avec Monsieur VAN HERCK Adrié.

Délibération 2022-015

Chasse : abatement location pour l'année 2022 – Annule et remplace la délibération n° 2021-018 du 8 juin 2021

Monsieur le Maire évoque une demande d'abattement de l'Association de Chasse de Steinseltz, représentée par Monsieur Frédéric HAAS, suite aux effets liés à la crise sanitaire et sur conseil de la Fédération de Chasse.

Le locataire de la chasse souhaiterait obtenir une réduction de loyer annuel de la chasse pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en compte cette demande en procédant à un abattement du loyer annuel pour l'année 2022 d'un montant symbolique de 500 €.

Le loyer pour l'année 2022 s'élèverait à 4 630 € au lieu de 5 130 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND NOTE** de la demande de l'Association de Chasse de Steinseltz,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'abattement du loyer de chasse pour l'année 2022 d'un montant symbolique de 500 €,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer l'Association de Chasse de Steinseltz,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération 2022-016

Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société FULCHIRON Alsace pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière située sur le territoire des communes de Wissembourg et de Riedseltz

Madame la Préfète de la Région Grand Est, par courriel du 11 mai 2022, sollicite l'avis du conseil municipal de Steinseltz, dans le cadre de l'enquête publique unique relative à :

- la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière située sur le territoire des communes de Wissembourg et de Riedseltz ;

La demande d'autorisation environnementale est effectuée par la société Fulchiron Alsace. L'enquête publique unique, d'une durée de 30 jours minimum, est ouverte du lundi 30 mai 2022 (9 h 00) au jeudi 30 juin 2022 (18 h 00 heure de clôture de l'enquête). L'avis demandé à la Commune de Steinseltz ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique, soit le samedi 15 juillet 2022.

Les documents relatifs à la demande d'autorisation environnementale sont de grande qualité, précis, complets, et sont de nature à assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

Au vu des éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière située sur le territoire des communes de Wissembourg et de Riedseltz.